

Pour diffusion immédiate

AVIS D'ÉLECTIONS ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges vous invite à son assemblée générale annuelle (AGA), qui se tiendra **le jeudi 14 juin 2018, à 19h**, au 102 rue Saint-Pierre (2^e étage) à Rigaud. La procédure d'élections pour les sièges au conseil d'administration du COBAVER-VS s'effectuera lors de l'AGA du COBAVER-VS.

Est éligible à siéger au conseil d'administration tout membre actif ayant droit de vote qui remplit les conditions suivantes :

- être/devenir membre du COBAVER-VS;
- être une personne majeure résidant ou ayant des activités régulières dans la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges (exclue l'île Perrot);
- désirer œuvrer bénévolement pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant afin d'agir au sein de la table de concertation pour la pérennité des usages de l'eau.
- Œuvrant dans un des secteurs d'activité, définis en collèges électoraux. L'organisme ou la société envoie une résolution officielle désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception du poste citoyen).

Procédure pour les candidats(e)s :

- Déposer sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae abrégé, au plus tard **le jeudi 7 juin à 16h au courriel : dg@cobaver-vs.org**
- Présenter une résolution officielle de son collège électoral désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception du poste citoyen).

SECTEUR EN ÉLECTION	DÉFINITION DU COLLÈGE ÉLECTORAL
Poste citoyen	Individu intéressé par la gestion intégrée de l'eau (membre du COBAVER-VS)
Entreprise commerciale	Entreprise commerciale, association de gens d'affaires (ex. : AGAS)
Entreprise industrielle	Entreprise de fabrication et regroupement d'entreprises manufacturières (ex. : CCIVS)
Entreprise environnementale, transport, logistique et sécurité	Société et entreprise environnementale, société de transport, de logistique et de sécurité (ex. : Comité 21)
Parapublique et économique	Réseau et regroupement d'entreprises (ex. : université)
Culture	Organisme ou conseil de la culture et toute entreprise culturelle (ex. : CACVS)
Santé	Organisme de santé (ex. : CISSS)
Récréotourisme	Organisme touristique à but non lucratif, club et organisme de loisir ou de plein air (ex. : Kayak Valleyfield)